

## **ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE**

### **PROCEDURE A SUIVRE LORS D'UNE DECLARATION DE SINISTRE**

Afin de vous éviter tout dérangement inutile lors d'une déclaration de sinistre, veuillez vous munir avant de vous présenter à la cellule de gestion administrative de l'Administration communale:

- D'une déclaration sur l'honneur (courrier dans lequel vous préciserez, de manière détaillée, l'endroit du sinistre, la date, l'heure... ainsi que vos coordonnées).
- Des photos
- D'un devis de réparation.

Votre dossier complet sera transmis par la cellule de gestion administrative dans les plus brefs délais auprès de l'Assurance de l'Administration communale.

Celle-ci prendra alors contact avec vous endéans les 6 semaines.